



Nomination 2013

**Par décision de l'évêque d'Evreux,
Monseigneur Christian Nourrichard,**

Octobre 2013

Services diocésains

Mission Ouvrière.

Le Père Olivier LEMESLE voit son mandat renouvelé au titre de délégué diocésain.

Service évangélique des malades (S.E.M.).

Madame Yvette DELACOUR voit son mandat renouvelé au titre de responsable.

Mouvements et Associations de fidèles

Fraternité chrétienne des personnes malades et handicapées (FCPMH).

Monsieur Jean BUYLE, diacre, voit son mandat renouvelé.

Septembre 2013

Services diocésains

Coopération Missionnaire

Madame Martine HUE, est nommée responsable diocésaine du Service de la Coopération missionnaire, pour un mandat de trois ans.

Juin 2013

Diocèse

Chancellerie

Le Père Guy TOUCHARD est nommé adjoint au chancelier.

Services diocésains

Exorcisme

Le Père Guy TOUCHARD est nommé exorciste du diocèse.

Formation permanente

Le Père Christophe ROURE est nommé membre de l'équipe diocésaine.

Migrants (Pastorale des)

Monsieur et Madame Philippe MYLLE sont nommés responsables diocésains.

Pastorale familiale

Le Père Philippe DUBOS est renouvelé dans la responsabilité du Service pour une durée d'un an.

Pastorale liturgique et sacramentelle

Monsieur Stéphane LEVERT est nommé co-responsable de la Commission diocésaine d'Art Sacré, en lien avec le Père Eric PICHARD, responsable diocésain.

Secteurs

Nord

Paroisse St Pierre des Deux Rives

Le Père Alain MABIALA est nommé prêtre coopérateur. Il demeure Vicaire épiscopal, chargé des séminaristes ainsi que de la Coopération missionnaire-Mission universelle.

Nord Ouest

Paroisse Notre Dame Risle Seine

Le Père Laurent BAILLY est nommé curé de la paroisse.
Le Père Christophe ROURE est nommé prêtre coopérateur.

Ouest

Paroisse St Martin de la Risle

Le Père Pierre NGOMA MUAKA est nommé administrateur.

Mouvements et Associations de fidèles

Hospitalité Notre Dame d'Evreux

Le Père Charles-Hector DE SOUANCÉ est nommé aumônier.

Vivre Ensemble Aujourd'hui (VEA)

Le Père Roland FRAT est nommé aumônier.

Enfin, le temps des nominations est aussi celui de la reconnaissance et de la gratitude. Merci à toutes celles et tous ceux qui achèvent une mission et/ou qui quittent le diocèse. En particulier :

- *Sœur Marie-Pierre DEFAY qui a quitté la communauté des Filles de la Charité d'Evreux La Madeleine.*
- *Le Père Emile DUTHOIT pour son ministère de curé de la paroisse Notre Dame des Bois Pays de Louviers.*
- *Soeur Marie-Annick N'DIAYE qui quitte la communauté d'Evreux des Sœurs du Saint Cœur de Marie pour rejoindre le Sénégal.*
- *Monsieur Didier DORCHIES pour son temps de permanence à la Mission Rurale.*
- *Le Père Jean-Yves HÉLAINE qui quitte la communauté des Frères Missionnaires des Campagnes de Canappeville pour rejoindre une autre communauté dans l'Yonne.*

Que toutes et tous soient vivement remerciés.

Nous aurons la joie d'accueillir l'an prochain :

- *Le Père Louis BIOTTEAU qui rejoint la communauté des Frères Missionnaires des Campagnes à Canappeville.*
- *Sœur Annie GARGAVENNEC, Fille de la Charité qui rejoint la communauté d'Evreux La Madeleine.*
- *Le Frère Benoît SAUVADOGO, pour une année d'études au Centre d'élevage de Canappeville.*

Que vous soyez l'an prochain sur notre terre de l'Eure ou ailleurs, que le souci de servir l'Eglise et tous nos frères vous anime toujours.

Et que la paix de Dieu demeure à jamais en vos cœurs !

Fait à Evreux le 7 juin 2013

P.Jean-Pierre DECRAENE

Chancelier

Mgr Christian NOURRICHARD

Evêque d'Evreux

Janvier à mai 2013

Services Diocésains

Catéchuménat

Le Père Pascal LE ROUX est nommé prêtre accompagnateur du Service Diocésain du Catéchuménat.

Paroisses

Paroisse Notre Dame des Bois Pays de Louviers

Par décision de l'Evêque d'Evreux,

Monseigneur Christian NOURRICHARD,

A compter du 1er septembre 2013, la participation à l'exercice de la charge pastorale de la paroisse Notre Dame des Bois Pays de Louviers est confiée à Monsieur Thierry BRENNETOT, selon le Canon 517§2.

Le Père Florent BABAKA, selon ce même Canon, est nommé modérateur de cette charge pastorale.

Canon 517.2.

"Si, à cause de la pénurie de prêtres, l'Evêque diocésain croit devoir confier à un diacre ou à **une autre personne non revêtue du caractère sacerdotal**, ou encore à une communauté de personnes, une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse, il constituera un prêtre qui, muni des pouvoirs et facultés du curé, sera le modérateur de la charge pastorale."

Dans ce cas présent il s'agit d'un laïc qui sera accompagné dans cette charge par un prêtre "modérateur".